

PLAN LOCAL D'URBANISME

11U15

Rendu exécutoire
le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :

Mai 2018

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **30 Juin 2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **28 Mai 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

11U15

Rendu exécutoire
le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :

Mai 2018

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **30 Juin 2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **28 Mai 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

Dans la commune de Chamant, la défense contre l'incendie est assurée par 17 poteaux dont trois présentent un débit insuffisant sur le hameau de Balagny-sur-Aunette (PI n°15 avec 52 m³/h, PI n°16 avec 35 m³/h et PI n°17 avec 33 m³/h à Balagny-sur-Aunette situé en bout de réseau), inférieur aux 60 m³/h actuellement exigé par la réglementation. Les solutions techniques à ce problème de réseau seraient de poser un surpresseur et de renforcer les canalisations du réseau d'alimentation en eau potable de Balagny-sur-Aunette à 100 ou 125 mètres de diamètre. Malgré ces solutions, le réseau ne permet pas d'accueillir un développement suffisant sur le hameau.

Des "fiches techniques" sont jointes à cette annexe à titre d'information, elles ne tiennent pas compte des travaux envisagés.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Chamant dispose d'un point de captage situé dans la forêt d'Halatte, au pied du château d'eau. Ce captage est couvert par une DUP qui définit les aménagements possibles dans ces périmètres de protection. Les orientations du SDAGE et du SAGE de la Nonette visent à la protection de la ressource en eau, se traduisant par une limitation des possibilités d'urbanisation au niveau des périmètres immédiats et rapprochés du point de captage. Un ancien captage se trouve au hameau de Balagny. Il n'est plus utilisé et devra être fermé pour protéger la nappe. La commune est également concernée par le périmètre de protection du forage de Senlis-Bonsecours, situé dans la vallée de l'Aunette et limitrophe à Senlis. Il permet d'alimenter l'agglomération en eau potable. Le captage situé dans la forêt d'Halatte a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique instaurant des périmètres de protection rapproché et éloigné.

L'eau distribuée est de bonne qualité. En effet, elle est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés selon un prélèvement du 30 mai 2017.

La commune compte 12,8 km de réseau d'eau entretenus et exploités par un contrat d'affermage par la SAUR. Le château d'eau, distribuant l'eau dans le bourg, se situe dans la forêt d'Halatte. Plusieurs rues sont desservies par des canalisations de 60 mm de diamètre ou moins dans le hameau de Balagny pouvant perturber l'alimentation en eau (perte de pression) en cas de développement significatif de l'habitat. Les secteurs à aménager, le long de la rue Eugène Odent, sont bien desservis par des canalisations de 200 mètres de diamètres et peuvent accueillir des constructions supplémentaires sans renforcements nécessaires.

Il convient de rappeler que dans les zones urbaines délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété les réseaux s'ils n'existent pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire.

Dans les zones à urbaniser (AU), délimitées au PLU, le règlement peut demander à l'aménageur de prendre en charge l'aménagement des réseaux.

ASSAINISSEMENT

Eaux usées :

La commune de Chamant est couverte par un assainissement collectif, géré par la SAUR. Il dépend de la station d'épuration de Chamant, d'une capacité de 2000 équivalent-habitants, dont une partie de la capacité est utilisée par l'entreprise Chanel/Bourjois. Les capacités de la station d'épuration sont donc limitées. D'après les calculs théoriques réalisés par la SAUR, environ 300 équivalent-habitants seraient encore acceptables sur la station. Parmi eux, il faudrait compter le raccordement du hameau de Balagny au réseau, soit environ 80 foyers et 150 habitants. La capacité de la STEP est prise en considération dans le projet communal, qui prévoit d'accueillir 100 habitants supplémentaires.

Le hameau de Balagny sera prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif. Le nord du Plessis-Chamant et la partie au sud de la RD932A du hameau du Poteau sont en assainissement autonome. Il convient de rappeler que les élus locaux sont désormais chargés de contrôler les dispositifs d'assainissement autonome. Cette mission est actuellement du ressort de l'intercommunalité à laquelle est rattachée Chamant qui met en oeuvre un service d'assainissement non collectif (SPANC), chargé d'assurer la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome.

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales rappelle que la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif, effectuée par les communes ou leurs groupements, doit également délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. Il pourra également être prévu des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La commune est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands ainsi que par le SAGE de la vallée de la Nonette avec lequel le PLU doit être compatible.

Eaux pluviales :

Les ruissellements sont particulièrement significatifs à l'est du bourg, entre la départementale et le centre-ancien, et en entrée de village sud. Des aménagements ont été effectués pour gérer le risque. Un puisard a été aménagé en amont des talwegs rue du Maréchal Foch et un fossé long de 200 mètres a été réalisé le long de la RD.

A l'ouest, les eaux pluviales des lotissements se déversent dans un bassin d'orage et les eaux pluviales de Balagny se déversent directement dans l'Aunette.

Le réseau pluvial est séparatif sur la commune. Les gouttières et les caniveaux ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement.

Les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales au moins pour les constructions nouvelles.

DECHETS MENAGERS

La commune de Chamant est rattachée à la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise qui détient la compétence de la collecte des déchets ménagers. La Communauté de Communes a délégué cette compétence à VEOLIA et SIBELCO. Le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) reste toutefois compétent dans le stockage, le transport, le recyclage et la valorisation des déchets.

VEOLIA Propreté est chargé de collecter les ordures ménagères, du tri sélectif, des déchets verts, de la collecte des sapins et des encombrants. SIBELCO est chargé de collecter le verre par apport volontaire, et sur certaines plateformes, les ordures ménagères et les emballages.

Le SMVO est quant à lui chargé du service de déchetterie, de la valorisation organique par compostage, de la valorisation énergétique et du transport ferroviaire des déchets.

Le SMVO a mis en place un programme « Verdi » comprenant le fonctionnement d'un réseau de déchetteries, d'un centre de tri des déchets recyclables, de plateformes de compostage des déchets de jardin et d'un centre de valorisation énergétique destinés aux ordures ménagère.

Soucieuse de réduire le tonnage de déchets mis actuellement en décharge, de répondre aux principes de la loi sur l'élimination des déchets du 13 juillet 1992, de valoriser les déchets pour maîtriser ses coûts et d'apporter un service de collecte en porte à porte aux habitants, la Communauté de Communes a lancé la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire.

A Chamant, les ordures ménagères sont ramassées tous les lundis, les caisses jaunes contenant les bouteilles en plastique, les emballages métal, l'acier, l'aluminium et les emballages cartons, et les caisses bleues contenant le papier et les journaux sont ramassés une fois par semaine le jeudi. Les déchets verts sont ramassés au forfait tous les mercredis de mars à novembre.

Par ailleurs les déchets spéciaux (verres, gros matériels, huile, déchets verts...) sont éliminés à partir d'apports volontaires.

La déchetterie la plus proche est située sur la commune de Barbery. Cette dernière est gérée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise. Toutefois depuis le 1 avril 2012, il est obligatoire d'être en possession d'une carte d'accès pour pouvoir l'utiliser.



COMMUNE DE CHAMANT
(60)

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT

BUREAU D'ETUDES VINCENT RUBY
320, Avenue Blaise Pascal - Zone Industrielle
77555 - MOISSY CRAMAYEL Cedex
Tél. : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51

4 – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET JUSTIFICATION TECHNICO-ECONOMIQUE

Les études de choix d'assainissement ont permis de définir les secteurs de la commune où l'assainissement sera de type collectif.

Les autres secteurs doivent être en assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.

Cette étude intègre des critères réglementaires, techniques et financiers pour optimiser les choix.

Une carte de zonage représente les secteurs à vocation de desserte d'assainissement collectif et ceux à vocation de desserte d'assainissement non collectif. Elle fait référence pour connaître le type d'assainissement concernant chaque construction.

En tout état de cause, tant qu'aucun réseau n'est installé dans la rue, la construction doit être assainie par un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.

4.1. – ZONAGE DES EAUX USEES

4.1.1. – Zones à vocation d'assainissement collectif

Dans les secteurs où un collecteur d'eaux usées existe ou existera (mode d'assainissement séparatif) :

- ↳ les eaux usées doivent être dirigées vers le collecteur d'eaux usées,
- ↳ la collecte globale des eaux usées et des eaux pluviales dans une même canalisation n'est pas autorisée.

Le raccordement au réseau d'assainissement doit être réalisé dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau (code de la santé publique – article L1331-1).

Le conseil municipal (cf annexe 7) a défini comme zone d'assainissement collectif les zones délimitées sur la carte de zonage des eaux usées, soit :

- Le Bourg ;
- Le hameau du Poteau ;
- Le hameau de Balagny-sur-Aunette ;
- La zone d'activités SANEF.

4.1.2. – Zones à vocation d'assainissement non collectif

Le conseil a défini comme zone d'assainissement non collectif toutes les autres zones construites en dehors de la zone d'assainissement collectif.

A l'extérieur de la limite de la zone d'assainissement collectif, l'assainissement doit être traité par des installations d'assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur.

En conséquence, les caractéristiques techniques des filières d'assainissement non collectif et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie, hydrologie). Le lieu tient compte des caractéristiques du terrain, nature et pente et de l'emplacement de l'immeuble (arrêté du 6 mai 1996 – article 2).

La commune doit assurer le contrôle du bon fonctionnement des installations ; pour ce faire, les agents habilités par la commune ont accès aux installations, conformément à l'article L. 1331.11 du Code de la Santé Publique.

4.1.3. – Justification du choix de zonage retenu

Le Bourg

Actuellement, environ 50 % des habitations du Bourg est desservi par un réseau de collecte des eaux usées. Le bon état des collecteurs et leur récente mise en oeuvre justifient de conserver ces zones en zone d'assainissement collectif. Les collecteurs sont posés sous charte qualité définie par l'Agence de l'Eau. Il est à noter également que la structure actuelle de l'habitat ne permet pas une réhabilitation de l'assainissement non collectif sur certaines parcelles du centre bourg (surface disponible trop faible).

Le Hameau du Poteau

Les visites domiciliaires réalisées en 2002 ont montré que d'une manière générale les systèmes d'assainissement non collectif en place sont incomplets et inadaptés au contexte local.

La densité et les contraintes de l'habitat (parcellaires insuffisants pour l'ensemble des parcelles) associées à la desserte de ces habitations par le réseau d'assainissement de Senlis justifient donc la solution collective sur Senlis.

Les démarches sont en cours de finalisation.

Le Hameau de Balagny sur Aunette

Les investigations réalisées dans le cadre des études d'assainissement (enquête auprès des particuliers, analyse du parcellaire, étude de l'aptitude des sols à l'épuration et à la dispersion des eaux usées domestiques, étude topographiques) ont montré que d'une manière générale les systèmes d'assainissement non collectif en place sont incomplets et inadaptés au contexte local.

La campagne de sondages pédologiques réalisée dans le cadre de l'étude de choix d'assainissement du hameau a mis en évidence la présence de sols en place plutôt aptes à l'épuration et à la dispersion des eaux usées. Par contre, près de 20 % des habitations ont une surface parcellaire insuffisante à la mise en place de filières classiques.

La nécessité de raccordement des installations de la SANEF, permet de capter au passage les eaux usées de ce secteur. Cette solution devient donc la meilleure à long terme pour ce site.

Financement des opérations :

Le coût global (y compris la station d'épuration) déjà investi par la commune est de **1 488 066 € H.T.**

Le coût de financement des installations complémentaires est de **1 800 000 € H.T.**

La facture d'eau d'un abonné avec une consommation de 120 m³, y compris assainissement est de **244,79 € H.T.** soit 2,15 € H.T./m³ (pièce jointe en annexe 8).

Le surcoût d'investissement lié au réalisation futures sera d'environ **2 € H.T./m³.**

Le surcoût d'exploitation sera de **0,11 € H.T. /m³** lié à l'exploitation des nouveaux postes de refoulement.

Le coût est à comparer pour un ménage moyen au coût de réhabilitation théorique d'un système d'assainissement non collectif, à savoir :

- **6 000 à 9 000 € H.T.**, l'installation de ces dispositifs, pouvant donner lieu dans certain cas à une réhabilitation lourde de la parcelle.

Il est à noter qu'il s'ajoute à ce coût initial de réhabilitation :

- les frais de contrôle : **100 € H.T. l'unité**
- les frais de vidange et d'évacuation des boues pour une filière pérenne et traçable : **100 € H.T./an**

- les frais d'amortissement de la filière, qui sont à la charge exclusive du propriétaire : **400 € H.T./an environ.**

Délais :

Le délai de raccordement au réseau collectif est de deux ans. En cas de non raccordement, des mesures coercitives sont prévues conformément à la loi.

4.2. – ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

L'étude hydraulique menée dans le cadre de l'étude préalable à l'assainissement des eaux usées – phase 2 a permis de constater que le réseau pluvial du Bourg ne permet pas de collecter les eaux pluviales d'orage décennal. Néanmoins, il n'y a pas lieu de redimensionner les collecteurs, car aucun désordre n'a été recensé dans ces secteurs. Par contre le risque est présent et il est nécessaire de limiter les augmentations des rejets liés à de nouvelles imperméabilisations.

Il faut également noter qu'aucun bassin versant rural n'est dirigé vers les zones urbaines.

Pour éviter de saturer les réseaux pluviaux existants, sur l'ensemble de la commune, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sans rejet au domaine public devront être mises en œuvre prioritairement quelle que soit la taille du projet.

Pour les nouvelles constructions, les eaux pluviales doivent être infiltrées à la parcelle en respectant toutes les précautions et réglementations en vigueur.

Pour les constructions anciennes, dans la mesure du possible, les propriétaires des habitations doivent également privilégier une solution d'infiltration locale.

En cas d'impossibilité technique d'infiltration de ces eaux pluviales, un accord particulier sera donné par la commune après réalisation par le propriétaire d'une étude technique spécifique.

 Zone à vocation d'assainissement collectif (limites approximatives du P.O.S.).

Nb : en dehors de la zone définie ci-dessus les parcelles construites doivent être en assainissement non collectif conforme à la réglementation.



Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Avenue Blaise PASCAL
77355 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tél : 01 64 13 31 50
Fax : 01 64 13 31 51
e-mail : bevruby@wanadoo.fr

COMMUNE DE CHAMANT

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EAUX USEES

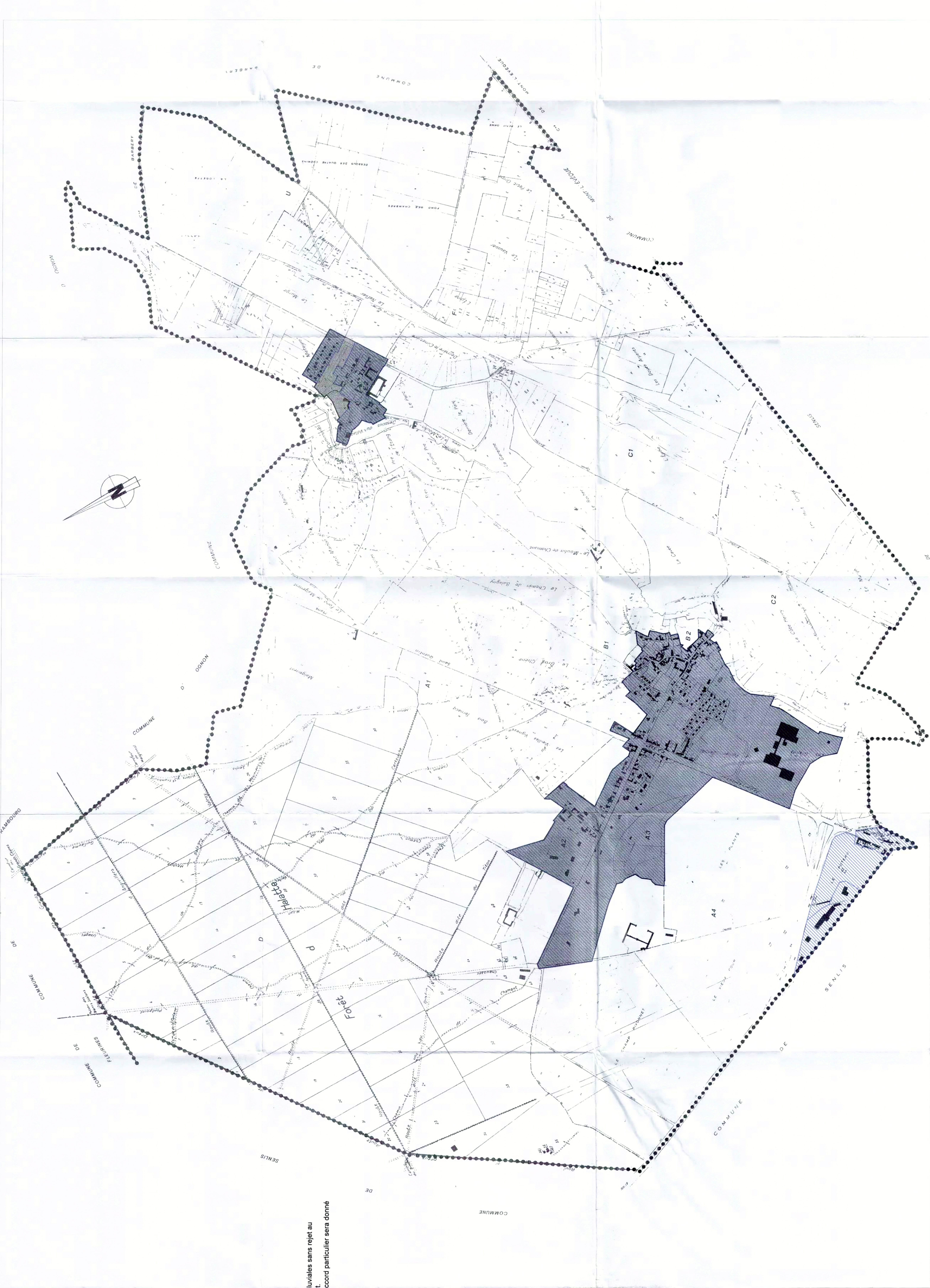
Dossier : CHAM94

Fichier : zonage.dwg

Echelle : 1/5 000

Nb	Modérateur	Date	Vale dessinateur	Vale vérificateur
0	14/03/00	C. BROUQUET	C. BROUQUET	C. BROUQUET
A	MAJOR SAUVE	03/04/00	F. BALZAT	C. BROUQUET
B				
C				
D				





 Zone où les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sans rejet au domaine public devront être mise en oeuvre prioritairement.
En cas d'impossibilité d'infiltration des eaux pluviales, un accord particulier sera donné après étude technique spécifique

COMMUNE DE CHAMANT

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

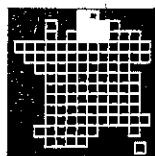
Bureau d'Etudes Vivier RUBY
320 Avenue Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tél : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51
e-mail : bev.ruby@viamdoo.fr

Dossier : CHAM864

Fichier : zonage.dwg

Echelle : 1/5 000

Version	Modifications	Date	Version	Modifications	Date
0			1		
A	Version	10/09/01	C	BRICQUET	10/09/01
B	Version	02/09/01	E	BRICQUET	02/09/01
C					
D					



CETE
Nord Picardie



DOSSIER 99-583 (affaire 08256/01)

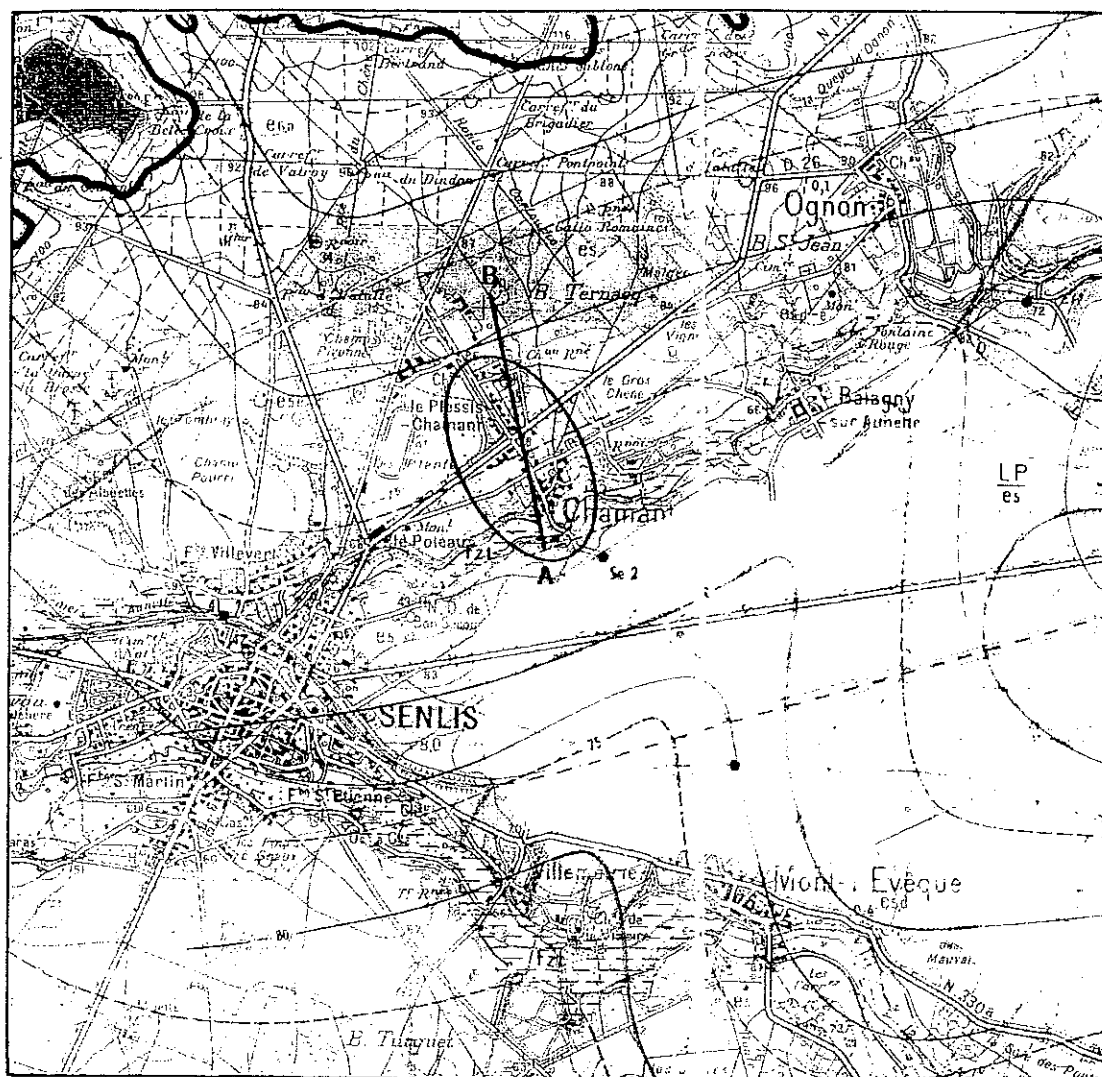
Commune de Chamant (60)

Réseau d'assainissement eaux usées

Etude géotechnique de phase 1 – Reconnaissance géophysique (RMT)

Réseau d'assainissement eaux usées

CARTE GEOLOGIQUE



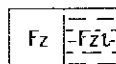
Extrait de la carte géologique au 1/50000e de Senlis

LEGENDE

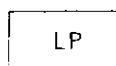
Zone d'études
A — B **Coupe géologique**

Isobathes du toit de la craie
(S.N.P.A.)

Isobathes de la base du Lutétien
(B.R.G.M.)



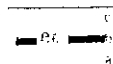
Fz : Alluvions modernes
FZL : Tourbe



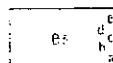
Limon ou loess



Bartonien moyen
(Marnésien)
Calcaire de Saint-Ouen



Bartonien inférieur
(Auversien)
E6a : Sables et grès de Beauchamp
E6b : Argile de Villeneuve-sur-Verberie
E6a : Sables d'Auvers
E6c : Entablements gréseux



Lutétien supérieur
E5e : Marnes et caillasses (z. IV b)
E5d : Calcaire à Cérithes
E5c : Calcaire à Millioles (z. IV a)
E5c : Calcaire à Dirupa (z. III)
Lutétien inférieur
E5b : Pierre à liards (z. II)
E5a : Calcaire sableux à
endurcissements (z. I)

ECHELLE : 1/50000

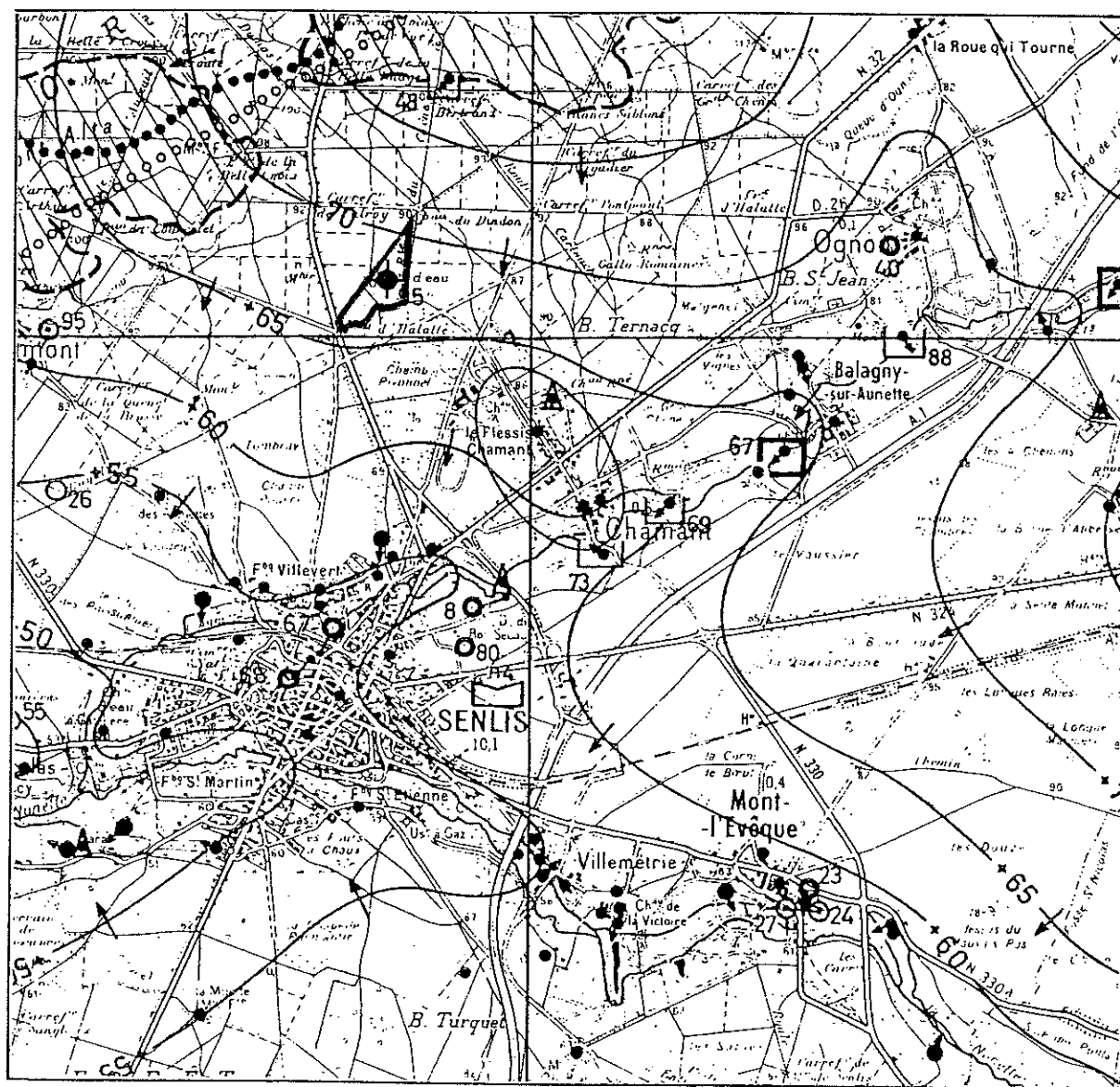
CENTRE D'ETUDES
TECHNIQUES
DE L'EQUIPEMENT
NORD-PICARDIE



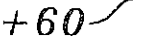
LABORATOIRE
REGIONAL
DES PONTS ET CHAUSSEES
DE SAINT-QUENTIN

Réseau d'assainissement eaux usées

CARTE HYDROGEOLOGIQUE



LEGENDE

-  Zone d'études
-  Captage AEP
-  Périmètre de protection rapproché
-  Courbe isopèze de la nappe des calcaires lutétiens et cote NGF du toit de la nappe
-  Sens d'écoulement de la nappe

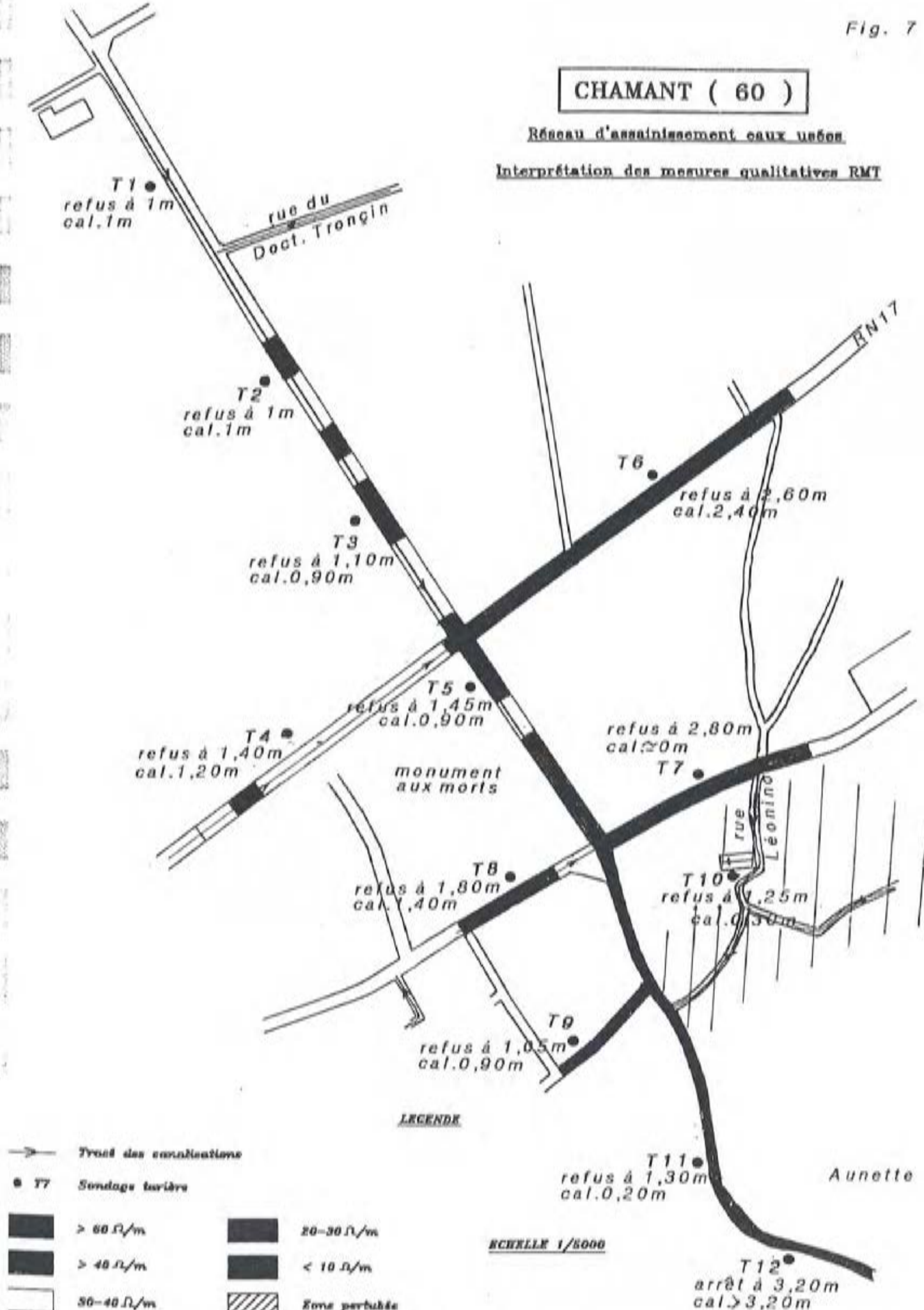
ECHELLE : 1/50000

CENTRE D'ETUDES
TECHNIQUES
DE L'EQUIPEMENT
NORD-PICARDIELABORATOIRE
REGIONAL
DES PONTS ET CHAUSSEES
DE SAINT-QUENTIN

CHAMANT (60)

Réseau d'assainissement eaux usées

Interprétation des mesures qualitatives RMT



DA CUNHA & Fils.

TERRASSEMENT - AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - CURAGE
ENCOCHEMENT - FOSSE - DESSOUCHAGE - ETANG

10 Sente Au-dessus du Marais
60300 Montlognon

Mairie de Chamant
à l'attention de Mr MOISANT
21 rue Alain Rotschilds
60300 Chamant

Devis N° :0906036

Ce devis est valable 2 mois à partir de sa date de création

Du : 24 juin 2009 *Création de fosse sur la RD 932 d = 200 m.
et fonction*

Objet: Réalisation d'un passage souterrain, d'un fossé en buse diamètre 200

Désignation du service	Prix en €
Fourniture et pose de 25 ml de buse diamètre 200 sur un lit de sable.	1 693,20 €
Fourniture et pose de tête d'aqueduc afin d'éviter que les tuyaux se bouchent	259,65 €
Transfert offert	

Total HT 1 952,85 €
TVA 19,60 % 382,76 €
Total à payer 2 335,61 €

Conditions de règlement :

40% à la commande

Le solde dès réception de facture

Date : 10 07 09
Signature précédée de la mention
"Bon pour accord"

DA CUNHA & Fils
Aménagement de Terrain
Encochement - Etang - Fosse
Terrassement - Curage - Dessouchage
10, Sente au-dessus du Marais
60300 MONTLOGNON

Tel/Fax : 03 44 63 10 52 Port : 06 09 26 66 12

Tel/Fax : 03 44 63 10 52

Port : 06 09 26 66 12

Siret : 491 039 632 00014

www.dacunha-fils.com

Siret : 49103963200014

TVA : FR84491039632



PROCES VERBAL N° de Vérification Poteau Incendie

N°2. Rue de l'Europe

60 300 Charente

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			✓	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			✓	
- état général			✓	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	✓		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		✗	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		✓	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	✓		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	3,85		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	1,15		rappel: PI de 100 = 60m3/h PI de 2 x 100 = 120m3/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *02/05/17*
Observations

Signature du Vérificateur:



Sifrap

INCENDIE

1 rue Georges Hernoux
60112 HERCHIES

Tél: 03 64 19 81 20 / Fax : 01 34 41 06 48

Technicien : *P. Dement*
Folio: *3/4* N° Client

Folio 1

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

N°3 1^{ère} rue des Ollages

Charente

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>4,23</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>125.</i>		rappel: PI de 100 = 60m3/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m3/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *26/5/11*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

[Signature]

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chamant

N°4 (Rue des Obuses / Rue Boncourt de Forêt)

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			X	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			X	
- état général		X		<i>Capteurs de protection incendie</i>
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	X		RAS
- enlever bouchon et	stable	X		
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		/	Changer les deux joints torques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		X	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	X		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>4,62</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>103 m³/h</i>		<i>rappel</i> : PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *26/5/14*
Observations

Signature du Vérificateur:

Capteurs de Protection Incendie



PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

N°5 Rue Poinet Jannet

Charente

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>T</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>T</i>	
- état général			<i>X</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>X</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>T</i>	Changer les deux joints toriques du
				platon et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		<i>T</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les
poussoir de vidange				bouchons, ouvrir doucement le PI, la
				pression devrait déboucher l'orifice.
				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>X</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>3,98 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>81,00</i>		rappel: PI de 100 = 60m3/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m3/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/6/17*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Charente

N°6 Rue des Orlages
"Poteau Charente"

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité		X	X	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			X	
- état général			X	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	X		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)	X		Changer les deux joints toriques du piston et graisser <i>Bouchon à Remplacer</i>
- actionner à la main le	- le niveau reste stable			Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse			RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	3,60 bar		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	24 m³/h		rappel: PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/05/11*
Observations

Signature du Vérificateur:

2 bouchon Ø 65 à Remplacer



Sifrrap

INCENDIE

1 rue Georges Hernoux
60112 HERCHIES

Tél: 03 64 19 81 20 / Fax : 01 34 41 06 46

Technicien : *Chamont V. / P. / R. / P.*
Folio: N° Client

Folio 1

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

N°7 Rue P. Hunebelle

Chamont

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			X	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			r	
- état général			X	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	X		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		X	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		X	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	X		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	5.07 bar.		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	121 m³/h		rappel: PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: 2/5/17.
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

[Signature]

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chamont

N°8 Route Nationale P

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI			✓	
- accessibilité			✗	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			✓	
- état général			✗	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	✗		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		✗	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		✓	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	✗		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	3,35 bar		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	113 m³/h		rappe: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/05/17*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]



PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Charente

N°9 avenue du Marché Foch

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI			✓	
- accessibilité			✗	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			✓	
- état général			✓	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	✗		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		✗	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		✓	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	✓		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	2,90 bar		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	117 m³/h		rappel: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/6/11*
Observations

Signature du Vérificateur:

Guillaume Bouchon 6/5

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chemant

N°10. Poteau National.

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>3,10.</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	<i>100 m³/h.</i>		rappel: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *21/05/17*
Observations

Signature du Vérificateur:



PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Charent

N°11 (Maine) Bouche Incendie

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste			RAS
- enlever bouchon et	stable	<i>✓</i>		
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✗</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✗</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>5,00 bar.</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	<i>10 m³/h</i>		rappel: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/04/17*,
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

[Signature]

Sifrap

INCENDIE

1 rue Georges Hernoux
60112 HERCHIES

Tél: 03 64 19 81 20 / Fax : 01 34 41 06 46

Technicien : *J. Dumont / V. Morel*
Folio: *12/11* N° Client

Folio 1

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Charente.

N°12 21 Rue du Maréchal Foch

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité		/	X	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			X	
- état général		X		<i>Vanne de Purge HS</i>
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	X		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		T	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable			Retirer la tige de vidange, former les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse			RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>2,53 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	<i>120 m³/h</i>		<u>rappel</u> : PI de 100 = 80m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *11/05/11*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

[Signature] *Vanne de Purge HS*



Sifrap INCENDIE

1 rue Georges Hernoux
60112 HERCHIES

Tél: 03 84 19 81 20 / Fax : 01 34 41 08 48

Technicien : *P. Dumont*
Folio : *13/17* N° Client

Folio 1

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chamont

N°B. 25 Rue du Marechal P Foch

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI			<i>✓</i>	
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>2,35 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>115 m³/h</i>		appel: PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date:.....
Observations

Signature du Vérificateur

Auger 1 Bouchon et P. Foch a Remplacer. Finir.

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chamont

N°14 chemin du Plessis

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints torques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>2,32 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	<i>51 m³/h</i>		rappel: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/6/14*
Observations

Signature du Vérificateur:



PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Charente

N°15 (Beleagny)

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			X	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			T	
- état général			T	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	T		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		T	Changer les deux joints torques du piston et graisser
- actionner à la main le poussoir de vidange	- le niveau reste stable		T	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice. Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	T		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice une manchette de comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	2,43 bar		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
Jusqu'à maintenir 1 bar au manomètre	- mesurer le débit	52 m³/h		appel: PI de 100 = 60m³/h PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/05/17*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]

Fait sur l'Hydre Beuchon et Benpucen 6.5

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Chamant

N°16 Balagny

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI			<i>✓</i>	
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>2,12 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>35 m³/h</i>		rappel: PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *2/5/17*
Observations

Signature du Vérificateur

2 Bouchon à Remplacer Fuite

PROCES VERBAL N°

de Vérification Poteau Incendie

Ramont.

N° 17. Balagny

OPERATIONS	CONSTATS	OBSERVATION		ACTIONS
		DEFAULT	RAS	
Contrôle visuel du PI				
- accessibilité			<i>✓</i>	Nettoyer et débroussailler si nécessaire
- environnement			<i>✓</i>	
- état général			<i>✓</i>	
		OUI	NON	
- ouvrir les portes	- le niveau de l'eau reste	<i>✓</i>		RAS
- enlever bouchon et	stable			
- ouvrir la vanne	- le niveau baisse (fuite)		<i>✓</i>	Changer les deux joints toriques du piston et graisser
- actionner à la main le	- le niveau reste stable		<i>✓</i>	Retirer la tige de vidange, fermer les bouchons, ouvrir doucement le PI, la pression devrait déboucher l'orifice.
poussoir de vidange				Si ce n'est pas le cas, une fouille est nécessaire
	- le niveau baisse	<i>✓</i>		RAS
		RESULTAT		
- monter sur un orifice				
une manchette de				
comptage				
- ouvrir le PI	- mesurer la pression statique	<i>2,35 bar</i>		Contrôler l'étanchéité (bouchon; colonne)
- ouvrir la vanne de réglage				
jusqu'à maintenir 1 bar	- mesurer le débit	<i>33 m³/h.</i>		<i>rappel:</i> PI de 100 = 60m³/h
au manomètre				PI de 2 x 100 = 120m³/h

Nom du signataire:.....
Signature pour travail effectué

Date: *16/05/17.*
Observations

Signature du Vérificateur:

[Signature]